



Lions Clubs International
FOUNDATION

FONDATION DU LIONS CLUBS INTERNATIONAL

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION - LUTTE CONTRE LE DIABÈTE





Le programme de subventions Diabète de la Fondation du Lions Clubs International (LCIF) offre un soutien financier aux Lions qui cherchent à améliorer les initiatives de sensibilisation, de prévention et de gestion du diabète dans leur communauté. Les Lions peuvent demander une subvention pouvant atteindre 250 000 USD pour des projets de développement de camps de vacances spécialisés pour les personnes diabétiques, d'événements de dépistage complet, d'accès à des établissements de santé de qualité offrant des services de lutte contre le diabète et de formation des professionnels de la santé. Les Lions sont encouragés à collaborer avec les organisations de lutte contre le diabète au sein de leur district pour atteindre ces objectifs.

FONDATION DU LIONS CLUBS INTERNATIONAL :

En 2017, le Lions Clubs International a célébré son centenaire en tant qu'organisation humanitaire en adoptant le diabète comme l'une de ses nouvelles causes mondiales. Parallèlement à ce nouvel appel à l'action, une stratégie a été élaborée pour guider de la meilleure façon possible les membres du Lions clubs dans l'action de lutte contre le diabète. Cette stratégie met en évidence la vision et les objectifs suivants pour l'action des Lions dans le domaine du diabète.

VISION : « Réduire la prévalence du diabète et améliorer la qualité de vie des personnes diabétiques »

Objectifs :

- Informer les Lions et leurs communautés sur le diabète et le prédiabète.
- Développer des espaces communautaires locaux qui favorisent et soutiennent des habitudes de vie saines.
- Améliorer l'accès aux soins, aux traitements et aux diagnostics.
- Accroître la coordination et le soutien aux politiques et plans nationaux de lutte contre le diabète.

La subvention de lutte contre le diabète de la LCIF a une portée étendue de manière à accroître l'impact sociétal de l'action des Lions sur l'épidémie de diabète. La focalisation de la LCIF sur le diabète sera axée sur des projets à grande échelle de prévention, de gestion, de sensibilisation et de service humanitaire susceptibles d'améliorer la santé publique au sein d'une communauté. Plus précisément, le programme sur le diabète soutiendra des projets relevant de l'un des domaines d'intervention suivants :

- Des initiatives de dépistage fixes ou mobiles à grande échelle ciblant les communautés/individus à risque, associées à des soins de suivi complets dispensés par des professionnels de la santé qualifiés. Des évaluations du risque en matière de diabète et une formation sur le diabète sont nécessaires.
- Développement des camps de vacances spécialisés, des retraites et des symposiums existants sur le diabète.
- Développement des établissements de santé à travers des rénovations et l'acquisition d'équipement pour améliorer les infrastructures existantes et améliorer l'accès des patients aux services existants de lutte contre le diabète.
- Formation initiale ou continue du personnel de santé au contact des personnes atteintes de diabète/prédiabète et/ou formation de Lions en tant qu'éducateurs communautaires spécialisés en diabète.

Des fonds sont également disponibles pour des initiatives de sensibilisation du public et des groupes de soutien, à condition que ces activités soient intégrées dans l'un des quatre domaines d'intervention susmentionnés.

Il est entendu que ce seul programme ne saurait prendre en charge toutes les idées des Lions. La bonne nouvelle est que la LCIF et le Lions Clubs International ont des fonds disponibles via d'autres programmes, à savoir :

- **SightFirst** : Soutien de projets de rétinopathie diabétique dans le cadre d'une approche globale des soins oculaires.
- **Subventions à impact communautaire** : Assistance aux clubs et districts permettant l'utilisation d'une partie de leurs dons à la LCIF pour des projets communautaires à petite échelle.





CRITÈRES

Veillez étudier les critères et règlements gouvernant la subvention Diabète de la LCIF avant de remplir ce formulaire de demande. Toutes les informations requises ci-dessous doivent être fournies à la LCIF afin d'établir l'admissibilité au financement du projet. Les demandes doivent être reçues au minimum 90 jours avant une réunion régulière des membres du conseil des administrateurs de la LCIF. Ces réunions se tiennent annuellement en août, en janvier et en mai. Veuillez consulter le site web ou contacter la LCIF pour les dates précises d'échéance de soumission des demandes.

Le conseil des administrateurs de la LCIF et les membres du personnel se réservent le droit de demander toute précision supplémentaire pertinente. Si des éclaircissements sont requis, une lettre en ce sens sera adressée au gouverneur du district concerné, au président de conseil du district multiple, ou au responsable du projet.

La LCIF accusera réception de la demande par email. Ce message indiquera un numéro de suivi de la demande de subvention à utiliser lorsque vous communiquez avec la LCIF au sujet de cette demande de subvention. Les offres formatées pour d'autres agences ou les présentations PowerPoint créées pour des campagnes de collecte de fonds générales ne seront pas acceptées.

Les questions concernant les critères du programme de subvention Diabète et le processus de demande doivent être adressées au service des initiatives de santé mondiale de la LCIF à diabetesgrants@lionsclubs.org.

| DOMAINES D'INTERVENTION | DESCRIPTION DU PROJET |
|--|---|
| <p>Camps de vacances spécialisés, retraites et symposium sur le diabète</p> | <p>Définition : Constituer des organisations locales et des activités conçues pour encourager l'interaction et l'information entre pairs dans un environnement positif et médicalement sûr.</p> <p>Options : Camps résidentiels traditionnels, camps de jour, retraites ou symposiums organisés dans des installations pouvant accueillir des groupes organisés. Ces camps peuvent prendre la forme de retraites d'une journée ou de camps d'une semaine.</p> <p>Objectifs : Promouvoir la gestion autonome du diabète et l'éducation à la santé, notamment : soins personnels, apprentissage par les pairs, administration de médicaments, nutrition, activité physique modérée, changements de comportement et de style de vie positifs et bien-être.</p> <p>Dépenses éligibles : Frais généraux fonctionnement des camps ou des retraites (indemnités journalières du personnel médical, dépenses programmatiques, consommables), et mise à niveau et rénovation des camps existants pour développer les programmes et les services.</p> <p>Dépenses inéligibles : Bourses/parrainages individuels, frais de déplacement des participants au camp et nouvelles constructions et implantations de camps.</p> <p>Paramètres : Les candidats doivent être prêts à suivre des indicateurs de résultats détaillés tels que le nombre de participants, le nombre de professionnels de la santé formés et le nombre de cours/sessions pris en charge.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Activités de dépistage du diabète avec suivi approfondi</p> | <p>Définition : Les activités de dépistage du diabète sont des manifestations d'éducation et de sensibilisation du public organisées en partenariat avec des professionnels de la santé. Des réseaux détaillés de prise en charge et des services de soutien doivent être en place pour assurer l'accès des participants à des soins de suivi.</p> <p>Options : Événements individuels ou en série de sensibilisation au diabète et à la santé, et de dépistage complet pour les populations présentant un risque élevé de diabète justifiant une enquête ou une intervention directe. Les demandes d'assistance pour les événements de dépistage peuvent être combinées avec d'autres composants éligibles tels que le développement des ressources humaines.</p> <p>Objectifs : Augmenter de manière significative le nombre d'individus et de communautés informées sur le diabète et ses complications dans les zones mal desservies, et le nombre de personnes atteintes de diabète, connues ou précédemment inconnues, ayant accès à des services complets de gestion et de contrôle.</p> <p>Dépenses éligibles : Frais logistiques, indemnité journalière de personnel médical ou de conseiller, location d'installations et consommables de dépistage (tant qu'ils ne constituent pas la seule dépense de projet).</p> <p>Dépenses inéligibles : Coûts par patient/subventions/remboursements et dépenses pour des événements de dépistage généraux, non spécifiques au diabète.</p> <p>Paramètres : Les candidats doivent être prêts à tenir des statistiques détaillées telles que le nombre de personnes effectuant un examen de dépistage du diabète, de personnes référées à des professionnels médicaux pour des tests supplémentaires et de personnes au diagnostic confirmé de prédiabète ou de diabète référées à un programme de prévention ou de gestion et de contrôle.</p> |
| <p>Développement d'infrastructure de soins et acquisition d'équipement</p> | <p>Définition : Améliorer l'accès aux soins de santé en soutenant le développement des infrastructures et l'acquisition d'équipements. Ce type de projet est souvent associé à des activités connexes, telles que la formation en ressources humaines.</p> <p>Options : Soutien aux améliorations spatiales et aux besoins en équipement des établissements de santé primaires et secondaires. On prévoit que ce type de projet sera souvent associé à des activités connexes, telles que la formation en ressources humaines.</p> <p>Objectifs : Améliorer la qualité et la quantité des services liés au diabète fournis aux populations mal desservies. Améliorer la durabilité des établissements de santé axés sur le service du diabète.</p> <p>Dépenses éligibles : Rénovation des infrastructures, achat d'équipements médicaux majeurs utilisés pour le traitement du diabète et/ou des comorbidités associées.</p> <p>Dépenses inéligibles : Mise en place de nouvelles installations médicales et frais de fonctionnement (loyer, acquisition de terrains).</p> |
| <p>Formation en ressources humaines et renforcement des capacités</p> | <p>Formation et renforcement des capacités pour établir ou développer une expertise médicale, clinique ou professionnelle. Les projets peuvent également chercher à former des Lions en tant qu'éducateurs communautaires sur le diabète. Les formations doivent être organisées localement. La priorité sera accordée aux pays à forte prévalence de diabète et à un besoin manifeste de personnel de santé ayant une expérience en prévention, gestion et contrôle du diabète.</p> <p>Options : Formation d'éducateurs, de conseillers, de personnels de santé agréés affiliés à des pôles d'excellence de traitement du diabète. Mise à jour des connaissances et des compétences en matière de traitement du diabète pour les médecins généralistes et les infirmiers.</p> <p>Objectifs : Accroître les connaissances sur les sujets liés au diabète pour apprendre et communiquer de nouvelles approches pour engager les individus (et les communautés), accroître les compétences et promouvoir la prévention et la gestion du diabète.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation aux programmes thérapeutiques pour diabétiques et prédiabétiques • Certification technique et pédagogique pour l'éducation, la prévention et la gestion du diabète • Développement professionnel dans les secteurs multidisciplinaires liés au diabète <p>Dépenses éligibles : Frais de formation, allocations, transport et autres frais associés aux programmes de formation médicalement supervisés.</p> <p>Dépenses inéligibles : Salaires des professionnels nouvellement formés à leur retour dans leur institution d'origine.</p> |

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

INFORMATIONS ESSENTIELLES

1. Titre du projet
2. Lieu du projet (ville, district, pays)
3. Budget total du projet
4. Montant sollicité de la LCIF
5. Durée du projet
6. Objectif du projet
7. Objectifs spécifiques du projet
8. Nombre de personnes qui bénéficieront directement de ce projet
9. District, sous-district ou district multiple Lions soumettant le projet
10. Nombre de Lions clubs participant directement à la mise en œuvre du projet
11. Partenaires/organisations/institutions collaboratrices
12. Coordonnées du ou des coordinateurs principaux du projet, notamment : nom, téléphone et adresse électronique

En établissant les objectifs du projet, veuillez inclure les éléments suivants :

1. Que souhaitez-vous accomplir ?
2. Quel sera l'impact quantitatif du projet ?
3. Qui est la population cible du projet ?
4. Où se déroulera ce projet ?
5. Quand les résultats seront-ils atteints ?

CADRE DU PROJET

13. Fournir des informations sur la zone du projet.
 - Selon le recensement le plus récent, quelle est la population de la région desservie par le projet ?
 - Quelle est la prévalence du diabète dans la zone du projet (citer la source des données) ?
 - Veuillez identifier et expliquer les principaux obstacles à l'accès aux soins du diabète dans la zone du projet.
14. Comment la prise en charge du diabète est-elle organisée à la fois au niveau national et dans la zone cible du projet (s'il existe une différence) ?
 - Veuillez décrire la disponibilité et la qualité actuelles des services de soins du diabète publics et privés dans la zone du projet.
 - Si un plan national de prévention du diabète ou des maladies non transmissibles est actuellement mis en œuvre dans la zone du projet, de quelle manière ce projet est-il en adéquation avec cette action ?

DESCRIPTION DU PROJET

15. Veuillez inclure une description des groupes ciblés par ce projet et pourquoi ils ont été sélectionnés.
16. Indiquez qui sont les parties prenantes du projet, y compris les partenaires d'exécution et les contributeurs techniques.
 - Fournir un bref résumé de carrière de chaque partenaire de projet et/ou contributeur technique.
 - Décrivez les rôles et responsabilités de chaque partenaire.
 - Inclure des lettres de chaque organisation partenaire approuvant le projet et notant leur rôle et participation.
17. Indiquez le nombre estimé de personnes bénéficiant du projet. Veuillez noter que les résultats du projet doivent être mesurables, réalisables et clairement soutenir les objectifs et activités du projet.
18. Les questions supplémentaires suivantes demandent aux candidats de fournir plus de détails, d'explications et d'analyses sur des activités spécifiques du projet. Les candidats sont tenus de répondre aux questions de chaque domaine d'intervention visé par leur projet.

A. Camps de vacances spécialisés, retraites et symposium sur le diabète

Veillez fournir des informations sur l'historique, les réalisations et les objectifs de l'initiative, notamment :

- Démographie des participants (Type 1, type 2)
- Description du partenaire de l'établissement médical.
- Liste du personnel de santé disponible pour aider à la supervision et/ou à la mise en œuvre du camp.
- Fournir un exemple de programme du camp. Inclure les sujets quotidiens couverts et les activités du camp.
- Expliquer les services post-camp et les plans de suivi, évaluations et enquêtes comprises. Veuillez noter que les équipes d'organisation de camp sans antécédents de réussite ne sont pas éligibles pour ce soutien, sauf si des conseils techniques sont fournis par une institution expérimentée et la relation codifiée par un accord formel.
- Détaillez les services de mentorat et de supervision à fournir par l'organisation mentor et la durée prévue de ces services.

B. Activités de dépistage du diabète avec suivi approfondi

- Veuillez préciser combien d'événements de dépistage sont prévus.
- Décrivez les rôles, responsabilités et qualifications des partenaires médicaux participant au dépistage. Mettez en évidence toute expérience particulière dans la prévention, la gestion et/ou le contrôle du diabète.
- Fournir un plan détaillé du protocole à suivre pour veiller à ce que les personnes qui font l'objet d'un dépistage et se révèlent être diabétiques, prédiabétiques ou autrement à risque reçoivent des soins de suivi appropriés. Ce plan devrait préciser qui effectuera le suivi des soins, comment on s'assurera que les soins parviennent aux patients, comment les soins seront financés et comment les résultats seront suivis pour démontrer un continuum de dépistage, d'intervention et de traitement.
- L'engagement des partenaires médicaux s'engageant à fournir le suivi des soins doit être documenté via un protocole d'accord (ou document similaire) avec les Lions qui mettent en œuvre le programme de dépistage. Ce document devrait être spécifique et, idéalement, inclure une estimation du coût financier du suivi des soins.

C. Développement d'infrastructure de soins et acquisition d'équipement

- Fournir des copies des plans directeurs de l'établissement pour toute rénovation/extension proposée. Inclure une justification narrative pour les améliorations proposées des établissements si elles ne sont pas déjà expliquées dans les objectifs du projet.
- Fournir une liste à jour du matériel (y compris âge et état du matériel) et une liste des équipements requis. Inclure une explication narrative du besoin en équipement.

D. Formation en ressources humaines et renforcement des capacités

Veillez expliquer quel type d'enseignement spécialisé, de formation, de certification ou d'accréditation est prévu :

- Fournir des informations sur le programme ou l'organisation qui assurera la formation. Les formations doivent être dispensées par un organisme ou une entité accréditée ou reconnue, et axées sur les soins liés au diabète ou une sous-spécialité associée.
- Soulignez les spécificités du programme de formation (à savoir le projet pédagogique, le calendrier de formation, les compétences à avoir et les compétences à atteindre).
- Détaillez la nécessité de cet enseignement ou de cette formation spécialisée en ce qui concerne les besoins plus généraux de la communauté et de ce projet dans son ensemble.
- À la fin du projet, comment cette formation sera-t-elle utilisée pour étendre l'impact des soins du diabète dans la communauté ?

IDENTIFICATION ET PARTICIPATION DES LIONS

19. Quel sera le rôle des Lions dans la gestion de projet, la collecte de fonds, la promotion, le plaidoyer et la mise en œuvre de projets ? combien de Lions clubs participeront au projet ? Veuillez énumérer les rôles/responsabilités spécifiques de ces clubs.
20. Veuillez décrire de quelle façon le projet sera présenté comme rendu possible par la LCIF. Veuillez noter que tout matériel publicitaire et toute couverture médiatique concernant ce projet doivent mettre en valeur le soutien et la participation de la LCIF et des Lions.

CONTRÔLE ET ÉVALUATION

21. Décrivez le suivi et l'évaluation prévus des activités du projet :
- Comment chaque activité du projet sera-t-elle suivie et évaluée ?
 - Qui sera responsable du suivi et de l'évaluation, à quelle fréquence et pour combien de temps ?
 - Comment les données et les résultats seront-ils utilisés pour améliorer le projet/programme ?
22. Le cas échéant, veuillez inclure une copie de toute enquête ou évaluation qui sera effectuée au cours du projet.

CALENDRIER DU PROJET, BUDGET ET DURABILITÉ

23. Présentez un budget détaillé, en utilisant le modèle ci-dessous, couvrant les recettes et les dépenses prévues pour l'ensemble du projet.

- Soumettre le budget en USD.
- Énumérer individuellement tous les postes de dépenses du projet et indiquer qui couvrira quelle partie de ces coûts.
- Indiquer le montant fourni par chaque source (district, LCIF, partenaire gouvernemental, etc.) et en indiquer le statut (collecté, annoncé ou anticipé). Pour les montants annoncés et anticipés, indiquez la date à laquelle ces fonds seront disponibles pour le projet. Pour les montants collectés, veuillez fournir un protocole d'accord et un relevé bancaire signés pour vérification.
- Inclure la documentation appropriée pour les postes de dépenses répertoriés dans le budget. Pour chaque élément de la colonne des dépenses, inclure les factures pro forma, les offres de prix, les estimations de coûts pour les travaux de rénovation, les plans de construction et/ou autres documents budgétaire.
- Fournir un descriptif budgétaire pour chacun des éléments énumérés dans les dépenses du projet. Justifier le besoin et le coût associé de chaque article.

Les fonds de contrepartie locaux doivent prendre la forme de contributions en espèces, et les Lions qui soumettent la demande de subvention doivent collecter au moins la moitié de ces fonds de contrepartie.

Après approbation, les Lions doivent apporter la preuve que 25 % de leur fonds locaux ont été obtenue avant de demander le premier déboursement de la LCIF.

| Entrées | | | | Dépenses | | |
|-------------|----------|----------|-----------|---------------------------|----------|---------------------------|
| Source | Montant | Statut | Remarques | Description de la dépense | Montant | Explication de la dépense |
| Lions | | | | 1 | | |
| | | | | 2 | | |
| Partenaires | | | | 3 | | |
| | | | | 4 | | |
| LCIF | | Anticipé | | 5 | | |
| | | | | 6 | | |
| Total | 0,00 USD | | | Total | 0,00 USD | |

24. Expliquez comment le projet sera soutenu dans les années à venir. Expliquez qui sera responsable des frais opérationnels, de maintenance, et d'administration.
25. Veuillez inclure un calendrier pour la mise en œuvre et l'achèvement du projet.

VALIDATION DE LA DEMANDE

1. Une certification du cabinet ou du conseil doit être incluse dans chaque demande de subvention. Veuillez soumettre un exemplaire du procès-verbal de la réunion de cabinet (de district simple ou sous-district) ou de conseil (district multiple) au cours desquelles la demande de subvention a été certifiée.
2. Pour les districts uniques et les sous-districts, seul le **gouverneur de district doit signer** la demande (veuillez vous reporter au règlement sur les subventions).
3. Pour les districts multiples, seul le **président du conseil doit signer** la demande (veuillez vous reporter au règlement sur les subventions).

SIGNATURE DU RESPONSABLE DU PROJET

Je certifie avoir examiné les critères d'obtention de la subvention Diabète de la LCIF et la demande de subvention. À ma connaissance, les informations soumises sont exactes et le besoin existe tel que stipulé. J'appuie cette proposition et ferai tout en mon pouvoir en tant qu'administrateur pour que les fonds octroyés soient gérés de manière responsable et efficace, pour qu'une comptabilité transparente soit tenue et pour que des rapports soient envoyés régulièrement à la Fondation du Lions Clubs International.

Nom du responsable du projet

Numéro de district

Téléphone

Email

Signature

Date

VALIDATION DU GOUVERNEUR DE DISTRICT (DEMANDES DE SUBVENTION AU NIVEAU DU DISTRICT SIMPLE OU SOUS-DISTRICT).

Je certifie avoir examiné les critères d'obtention de la subvention Diabète de la LCIF et la demande de subvention. À ma connaissance, les informations soumises sont exactes et le besoin existe tel que stipulé. J'appuie cette proposition et ferai tout en mon pouvoir en tant qu'administrateur pour que les fonds octroyés soient gérés de manière responsable et efficace, pour qu'une comptabilité transparente soit tenue et pour que des rapports soient envoyés régulièrement à la Fondation du Lions Clubs International.

Nom du Gouverneur de District

Numéro de district

Téléphone

Email

Signature

Date

VALIDATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL (DEMANDES DE SUBVENTION AU NIVEAU DU DISTRICT MULTIPLE)

Je certifie avoir examiné les critères d'obtention de la subvention Diabète de la LCIF et la demande de subvention. À ma connaissance, les informations soumises sont exactes et le besoin existe tel que stipulé. J'appuie cette proposition et ferai tout en mon pouvoir en tant qu'administrateur pour que les fonds octroyés soient gérés de manière responsable et efficace, pour qu'une comptabilité transparente soit tenue et pour que des rapports soient envoyés régulièrement à la Fondation du Lions Clubs International.

Président de conseil

Numéro de district multiple

Téléphone

Email

Signature

Date

RÈGLEMENT ET CRITÈRES D'OCTROI DES SUBVENTIONS DIABÈTE

FINANCEMENT ET NIVEAUX DE SOUTIEN:

Les subventions Diabète s'élevaient de 10 000 USD à 150 000 USD pour les projets de district simple et jusqu'à 250 000 USD pour les projets de district multiple. Les demandes de soutien de la LCIF sont admissibles à hauteur de 75 % du budget total du projet. Voir le règlement n° 13 des critères de subvention Diabète.

ÉCHÉANCES

Les membres du conseil des administrateurs de la LCIF examinent toutes les demandes de subvention de Diabète trois fois par an (mai - août - janvier). Ces demandes doivent être reçues au plus tard 90 jours avant la réunion du conseil d'administration prévue et elles doivent répondre à tous les critères avant d'être considérées. Veuillez consulter le site www.lcif.org pour les échéances de soumission des demandes de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION LCIF - LUTTE CONTRE LE DIABÈTE

1. Les demandes de subventions sont acceptées pour des projets qui dépassent les ressources financières et les capacités de levée de fonds du district Lions ou des clubs participants qui en font la demande. Deux clubs au minimum doivent être impliqués dans le soutien financier et la mise en œuvre du projet.
2. Les projets doivent favoriser les activités et programmes qui soutiennent les objectifs nationaux de lutte contre le diabète.
3. Les initiatives doivent être synchronisées et, au besoin, développer des partenariats avec des organisations, établissements médicaux, associations pour diabétiques, universités et systèmes scolaires nationaux et locaux.
4. Les projets doivent servir les intérêts de nombreuses personnes, dans l'idéal, des communautés entières, afin de maximiser l'impact caritatif des fonds de la LCIF. De plus, la priorité est accordée aux projets qui servent les plus démunis de notre société et qui démontrent un besoin financier.
5. Les projets doivent présenter un degré élevé de durabilité et garantir, dans la mesure du possible, un fonctionnement continu après la conclusion du financement par la LCIF.
6. Les projets qui sollicitent des fonds de la LCIF doivent démontrer une forte identité Lions et la participation continue des Lions locaux. La priorité est donnée aux projets dans lesquels les Lions rendent des services bénévoles, ont des antécédents de soutien et jouent un rôle clairement identifiable dans l'administration du projet et/ou de l'institution en question.
7. Les subventions ne peuvent pas être demandées pour la construction de nouveaux établissements hospitalier ou cliniques. La priorité sera accordée aux projets destinés à améliorer et développer les installations actuelles d'établissements médicaux.
8. Les subventions de Diabète ne sont pas octroyées pour des projets plus appropriés à d'autres programmes de subvention de la LCIF. Les projets concernant la rétinopathie diabétique, par exemple, doivent être proposés au programme SightFirst. Les renseignements sur les autres programmes de la fondation sont disponibles sur www.lcif.org ou en contactant la LCIF.
9. Les subventions ne peuvent pas être accordées de manière continue à un projet unique. Les projets ou les institutions recevant une subvention Diabète doivent attendre un an après la soumission du rapport final de subvention avant de solliciter une nouvelle subvention, à condition que la subvention précédente pour le même projet ait atteint ses objectifs.

PROJETS ADMISSIBLES

- Camps de vacances spécialisés, retraites et symposium sur le diabète
- Activités de dépistage du diabète avec suivi approfondi
- Développement d'infrastructure de soins et acquisition d'équipement de soins du diabète
- Formation en ressources humaines et renforcement des capacités

PROJETS INÉLIGIBLES

- X Recherche scientifique ou clinique
- X Initiatives de création
- X Création de nouvelles installations de soins aux patients
- X Projets de club unique
- X Achat de terrains et de bâtiments
- X Subventions de voyage pour conférences, ateliers, réunions, etc.
- X Assistance individuelle
- X Projets plus appropriés à des subventions gouvernementales ou d'autres institutions
- X Projets se déroulant hors du district ou du pays candidat

10. Chaque demande de subvention est jugée exclusivement sur son propre mérite et en fonction du degré auquel elle répond ou non aux critères et aux priorités de financement des projets humanitaires de la LCIF en vertu des règles établies par le conseil des administrateurs de la LCIF.
11. Le financement des frais de fonctionnement peut être inclus dans le budget du projet, mais uniquement si ces fonds sont utilisés pour lancer ou développer de manière significative les services de l'organisation candidate. La demande doit démontrer comment ces frais de fonctionnement seront financés une fois que les fonds de subvention seront épuisés.
12. Outre la participation et l'identification des Lions au projet, le district ou district multiple Lions candidat et les clubs participants doivent s'engager financièrement dans le projet. Bien que les clubs participant puissent ne pas tous contribuer à parts égales au financement local de contrepartie, les montants doivent être suffisamment comparables pour démontrer que le projet n'est pas financé principalement par un seul club. (Note : les projets financièrement soutenus par un seul club Lions ne sont pas admissibles.)
13. Les fonds doivent être collectés localement sous la forme de contributions en espèces équivalant à 25 % du budget total du projet. Si des organisations partenaires ou des sociétés fournissent des fonds pour soutenir le projet, leurs contributions en espèces ne peuvent être prises en compte que pour un maximum de 50 % des fonds de contrepartie locaux requis. En d'autres termes, les Lions eux-mêmes doivent collecter au minimum 12,5 % du budget total du projet sous la forme de contributions en espèces.
14. Les fonds de contrepartie locaux ne peuvent être que des contributions en espèces. Les dons en nature, qu'il s'agisse de terrains, de main d'œuvre ou de matériel, viennent renforcer la demande de subvention et doivent être mis en évidence dans la description du projet. Ces dons en nature ne peuvent cependant pas être inclus dans le budget comme fonds de contrepartie locaux pour la subvention de la LCIF. Les fonds de contrepartie locaux doivent prendre la forme d'espèces disponibles ou de promesses de dons pour le projet actuel proposé.

RÈGLEMENT RELATIF AUX DEMANDES DE SUBVENTION LCIF - LUTTE CONTRE LE DIABÈTE

1. Les candidats doivent soumettre leur proposition de projet sur un formulaire de demande de subvention de la LCIF - Lutte contre le Diabète. Le formulaire de candidature devra être complété dans son intégralité pour être examiné par le personnel de la LCIF. Le budget du projet doit clairement détailler toutes les sources de revenu destiné au projet et toutes les dépenses prévues. Le revenu destiné au projet doit évaluer le montant des dépenses. Les demandes incomplètes ou dossiers de proposition présentés dans d'autres formats sont inadmissibles.
2. Les demandes de subvention doivent parvenir au bureau de la LCIF, dûment complétées, au moins 90 jours avant la réunion des administrateurs de la LCIF pour être prises en considération. Les réunions ont lieu en août, janvier et mai. Les dates limites sont disponibles sur la page Web de la LCIF ou en contactant directement la LCIF. Étant donné que les requêtes d'informations supplémentaires sont fréquentes, il est conseillé de soumettre une candidature bien avant la date limite. Veuillez noter que soumettre une candidature avant la date limite ne garantit pas que la subvention sera prête à être présentée lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration. Les demandes de subvention peuvent en effet devoir subir des révisions importantes avant d'être présentées au conseil d'administration.
3. Les demandes de subvention doivent inclure des lettres d'appui signées par tous les partenaires du projet. La ou les lettres expliquent le rôle du partenaire collaborateur dans le projet proposé et indiquent clairement la nature de son soutien (ressources, personnel, argent, en nature, etc.).
4. Les dossiers précédemment retirés ou rejetés peuvent être présentés à nouveau, mais uniquement si les motifs pour lesquels ils ont été refusés/rejetés ont été pertinemment revus et corrigés.
5. Les propositions de subvention peuvent être présentées par tout district Lions (district simple, sous-district ou district multiple). La priorité sera accordée aux projets ayant un impact plus important au niveau de la région, de l'état ou de la province. Les dossiers de demande présentés par les districts simples ou les sous districts doivent être signés par le gouverneur de district et le président de conseil en fonction et être certifiés par une résolution adoptée par le cabinet de district, résolution ensuite communiquée au président de conseil. Les demandes présentées par les districts multiples doivent être signées par le président de conseil et certifiées au moyen d'une résolution approuvée par le conseil des gouverneurs. Des procès-verbaux en bonne et due forme de la réunion de cabinet de district ou de conseil de district multiple au cours de laquelle la demande a été certifiée doivent accompagner la demande. Ces procès-verbaux doivent provenir de l'année d'exercice Lions au cours de laquelle le dossier de demande sera étudié par le conseil des administrateurs de la LCIF. Pour les demandes et les projets qui se poursuivent dans une nouvelle année d'exercice Lioniste, le D/DM est chargé de veiller à ce que le cabinet ou le conseil en fonction soit tenu informé de l'avancement du projet.

6. Le gouverneur de district ou le président de conseil de district multiple en fonction au moment où la subvention est approuvée assumera la fonction d'administrateur de la subvention pour la durée du projet. Il lui incombera de créer un compte bancaire spécifique à ce projet et de verser des fonds aux partenaires et aux fournisseurs du projet. Si le projet devait se poursuivre à l'exercice suivant, l'administrateur de la subvention doit fournir des exemplaires des rapports sur les progrès et du rapport final soumis à la LCIF au cabinet de district en fonction ou au conseil du district multiple. La LCIF se réserve le droit de remplacer les administrateurs de subventions si cela s'avère nécessaire.
7. Les candidatures émanant d'un district simple ou multiple cherchant à mettre en œuvre un projet en dehors du district/pays candidat seront examinées au cas par cas. D'autres possibilités de subventions existent, telles que les mini-subventions du LCI et le programme Partage au niveau du district, pour soutenir de tels projets.
8. La subvention de la LCIF - Lutte contre le Diabète s'élève à un maximum de 100 000 USD pour un district simple et à 200 000 USD pour les initiatives d'un district multiple. Elle ne doit pas dépasser plus de 75 pour cent du coût total du projet. La priorité sera accordée aux projets qui utilisent des stratégies économiques et efficaces et le montant maximum de la subvention doit donc être sollicité seulement pour des projets qui ont un impact sur une vaste région ou qui rendent service à un grand nombre de bénéficiaires.
9. Seules deux subventions de la LCIF - Lutte contre le Diabète par district peuvent être ouvertes et actives à tout moment. Pour les districts comprenant plusieurs pays, la limite est de deux subventions par pays. Au niveau du district multiple, une seule subvention Diabète peut être ouverte et active à la fois. Les demandes incomplètes ou nécessitant un temps d'examen supplémentaire afin de clarifier certains détails pourront être retenues pour examen lors d'une réunion ultérieure du conseil.
10. La nomination d'un comité directeur composé de Lions, d'autorités locales en matière de diabète et de santé et d'autres parties prenantes clés dans le cadre du projet doit être effectuée. Ce comité supervisera le projet et en assurera la mise en œuvre et la réussite.
11. Les subventions ne sont pas destinées aux frais opérationnels et salaires d'un programme existant. Cependant, dans certains cas, une modeste partie du budget peut aider à couvrir ces coûts administratifs pour des projets visant à lancer ou à développer une initiative de manière significative. Un plan décrivant la viabilité de ces coûts, une fois le financement par la LCIF achevé, doit être présenté en même temps que le dossier de demande de subvention.
12. Les subventions ne sont pas destinées à la construction de nouveaux établissements de soins du diabète. La priorité sera accordée plutôt aux projets dont le but est d'améliorer ou d'élargir des cliniques/hôpitaux déjà établis. Dans le cas des communautés au sein desquelles les établissements de santé sont rares ou inexistantes, des subventions peuvent être accordées pour la construction de nouvelles cliniques qui seront administrées conjointement avec des institutions ou des organismes médicaux établis.
13. Les Lions et/ou leur famille ne doivent retirer aucun bénéfice direct ou professionnel ni de droit de propriété sur des projets bénéficiant d'une assistance de la LCIF.
14. Les bénéficiaires de subventions sont responsables de la soumission de rapports narratifs et financiers détaillant l'avancement du projet et l'utilisation exacte des fonds de la LCIF au moins tous les six mois. Des formulaires de rapport sont joints aux lettres d'attribution de subvention. Les districts simples ou multiples ne soumettant pas de rapports intermédiaires risquent de voir leur subvention annulée. Tout manquement de dépôt de rapport final peut entraîner l'inéligibilité du district simple ou multiple pour des subventions futures.
15. Tout projet habilité à recevoir une subvention doit être mis en œuvre dans un délai raisonnable. Après consultation suffisante avec le district, la LCIF conserve le pouvoir de révoquer les subventions qui n'ont pas été engagées ou qui ne progressent pas suffisamment dans un délai raisonnable. Tous les fonds octroyés non documentés de manière adéquate seront restitués à la LCIF si la subvention est révoquée.
16. Si les candidats ne répondent pas à la correspondance de la LCIF sur leur demande dans un délai de 120 jours, leur candidature ne pourra être prise en considération et sera retirée.

1. Qui peut solliciter une subvention Diabète ?

Les districts et districts multiples Lions peuvent soumettre une demande de subvention Diabète.

2. Un projet ayant déjà démarré ou déjà terminé serait-il qualifié pour un financement ?

Les subventions Diabète ne sont disponibles que pour des projets n'ayant pas encore démarré. Si le projet que la LCIF est invitée à financer a commencé ou est achevé, la demande n'est pas recevable. Les subventions ne sont pas fournies sous forme de remboursement. Lors de la soumission d'une demande de subvention pour le diabète, il est important de prendre en compte les dates de début et d'achèvement du projet, ainsi que le calendrier des trois réunions annuelles du conseil d'administration de la LCIF où sont prises les décisions concernant les demandes de subvention.

3. Combien de clubs sont-ils nécessaires pour soutenir financièrement un projet de subvention de contrepartie avec des fonds de contrepartie locaux ?

Deux clubs au minimum doivent apporter une contribution financière importante au projet en obtenant et / ou en collectant des fonds de contrepartie locaux. Dans l'idéal, de nombreux clubs participent au développement et à l'exécution d'un projet financé par une subvention.

4. Les dons en nature peuvent-ils être considérés comme des fonds de contrepartie locaux ?

Un financement de contrepartie local sous forme d'argent est requis du district simple ou multiple candidat. Les dons en nature, bien qu'appréciés, ne peuvent être comptabilisés dans le cadre de la contribution locale des Lions. Par ailleurs, le temps passé en bénévolat pour un projet Lions ne peut pas être converti en valeur monétaire. Les fonds correspondants locaux doivent être collectés spécifiquement pour le projet qui fait l'objet de la demande de subvention. En outre, le district ou le district multiple des bénéficiaires Lions doit fournir des preuves au personnel de la LCIF (via des relevés bancaires) que les fonds de contrepartie ont été collectés et/ou dépensés.

5. Existe-t-il un montant de subvention minimal et/ou maximal ?

Les subventions Diabète s'élèvent de 10 000 USD à 150 000 USD pour les projets de district simple et jusqu'à 250 000 USD pour les projets de district multiple. Les demandes de soutien de la LCIF sont admissibles à hauteur de 75 % du budget total du projet.

6. Combien de subventions Diabète un district simple ou multiple peut-il demander ?

Seules deux subventions de la LCIF - Lutte contre le Diabète par district peuvent être ouvertes et actives à tout moment. Pour les districts comprenant plusieurs pays, la limite est de deux subventions par pays. Au niveau du district multiple, une seule subvention Diabète peut être ouverte et active à la fois. Une fois qu'une subvention approuvée est clôturée par la soumission d'un rapport final satisfaisant, le district ou district multiple est alors éligible pour demander une nouvelle subvention de la LCIF - Lutte contre le diabète. Veuillez vous reporter à l'article n° 9 du Règlement relatif aux demandes de subvention LCIF - Lutte contre le diabète

7. Quelles sont les échéances pour la soumission d'une demande de subvention ?

Les demandes sont examinées lors du Conseil des administrateurs de la LCIF, qui se réunit trois fois par an en août, janvier et mai. Les demandes de subventions doivent être reçues par la LCIF au plus tard 90 jours avant la date de la réunion du conseil d'administration. Veuillez consulter le site web de la LCIF pour les dates précises. Il est conseillé de soumettre les demandes de subvention bien avant l'échéance fixée. Les demandes incomplètes ou nécessitant un temps d'examen supplémentaire afin de clarifier certains détails pourront être retenues pour examen lors d'une réunion ultérieure du conseil.

8. Quel est le processus une fois la demande soumise à la LCIF ?

La LCIF accusera réception de la demande par email ou par courrier. Cette communication de la LCIF confirmera la date de réception, identifiera le spécialiste des programmes régionaux qui effectuera l'examen préliminaire (pour établir l'admissibilité de la demande) et fournira un numéro de suivi de la demande. Le spécialiste en assurera le suivi auprès du district ou district multiple pour toute question visant à clarifier les buts et objectifs du projet. Il se peut qu'il y ait quelques questions alors que le spécialiste établit l'admissibilité de la demande de subvention et du projet. Dans certains cas, les Lions peuvent être invités à réviser la proposition pour mieux répondre aux critères de la subvention. Une date limite peut être fixée pour la soumission de la réponse aux questions. Seules les demandes de subvention complètes et éligibles pourront être examinées par le conseil d'administration de la LCIF.

9. Quels sont les résultats possibles des décisions prises par le conseil d'administration ?

Le conseil peut approuver la subvention (à hauteur du montant total ou d'un montant inférieur), remettre la subvention à plus tard (en attente d'informations supplémentaires ou d'une révision de la demande), ou refuser d'accorder la subvention. Une subvention remise à plus tard n'est ni approuvée ni refusée, car des informations supplémentaires sont nécessaires avant la prise de décision.

10. Si la subvention est approuvée, combien de temps faudra-t-il pour obtenir les fonds ?

Les approbations de subventions sont souvent accompagnées de conditions. Les conditions principales pour les subventions Diabète incluent : 1) signer et renvoyer l'accord de subvention et 2) vérifier qu'au moins 25 % des fonds de contrepartie locaux ont été collectés. D'autres conditions peuvent être imposées sur les subventions selon les souhaits du conseil d'administration. La LCIF ne débloquera pas les fonds de la subvention tant que toutes les conditions n'en auront pas été entièrement satisfaites. Les Lions disposent de 6 mois à partir de la date d'approbation pour collecter les fonds de contrepartie locaux.

11. Si la subvention est approuvée, quelle est la procédure à suivre pour demander un déboursement de la LCIF ?

Une fois l'accord de subvention signé, les Lions disposent de six mois pour réunir les premiers 25 % de leurs fonds de contrepartie locaux promis (s'ils n'ont pas déjà été collectés). Une fois ces 25 % collectés et des preuves suffisantes fournies au personnel de la LCIF, les Lions peuvent alors demander le premier déboursement de la LCIF ne dépassant pas 25 % de la subvention. Pour tout déboursement ultérieur, les Lions doivent continuer à fournir au personnel de la LCIF des preuves indiquant que 25 % supplémentaires de leur fonds de contrepartie locaux ont été collectés avant de demander des versements supplémentaires de la LCIF.

12. Qui est responsable de la gestion des fonds de subvention pour les subventions approuvées?

Le district ou district multiple ayant reçu la subvention est responsable de celle-ci et le gouverneur de district (pour une subvention au niveau d'un district) ou le président du conseil (pour une subvention au niveau d'un DM) en poste au moment de l'approbation de la subvention est considéré comme l'administrateur de la subvention. L'administrateur de la subvention doit s'assurer que les fonds de la subvention sont correctement utilisés, aux fins approuvées par le conseil d'administration de la LCIF. L'administrateur de la subvention est également chargé de veiller à ce que la LCIF et les cabinets appropriés reçoivent les rapports finaux en temps utile dès l'achèvement du projet subventionné.



Lions Clubs International
FOUNDATION

Fondation du Lions Clubs International
Service Initiatives de santé mondiale
300 W. 22nd St. | Oak Brook, IL 60523-8842 USA
630.468.7031 | Diabetesgrants@lionsclubs.org
www.lcif.org